NATIONS
UNIES

E

Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/59/Add.1
29 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
Point 11 a) de l'ordre du jour

DROITS CIVILS ET POLITIQUES ET, NOTAMMENT :
TORTURE ET DÉTENTION

Rapport du groupe de travail chargé d'examiner le projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants sur sa septième session

Additif

1. À la suite de l'examen du rapport du groupe de travail chargé d'examiner le projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants sur sa septième session (E/CN.4/1999/59), la Commission des droits de l'homme a adopté, le 26 avril 1999, la résolution 1999/30 intitulée "Question d'un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants".

2. Au paragraphe 2 de cette résolution, la Commission a prié le groupe de travail de se réunir, avant la cinquante-sixième session de la Commission, pour poursuivre ses travaux pendant deux semaines, en vue d'aboutir rapidement à un texte définitif et de caractère concret, et de faire rapport sur ses travaux à la Commission à sa cinquante-sixième session. Au paragraphe 6, la Commission a encouragé le Président-Rapporteur du groupe de travail à tenir des consultations intersessions informelles avec toutes les parties intéressées afin de faciliter l'achèvement d'un texte de synthèse.

GE.99-13326 (F)

3. Étant donné que le Président-Rapporteur de la septième session du groupe de travail, M. Carlos Vargas Pizarro (Costa Rica) n'aurait pas été disponible pour tenir les consultations intersessions informelles prévues dans la résolution 1999/30 de la Commission, une réunion supplémentaire du groupe de travail a été convoquée pour choisir une personne qui, en remplacement de M. Vargas Pizarro, exécuterait les activités qui avaient été confiées à ce dernier en sa qualité de président. Cette réunion s'est tenue le 29 avril 1999.

4. Sur la proposition du représentant du Costa Rica, Mme Elisabeth Odio (Costa Rica) a été élue Présidente jusqu'à la session prochaine du groupe de travail.